



CODERST du jeudi 09 juin 2011-06-21

### Point 3 – Dossier RECYLUX

Lors de la présentation du dossier par le SG (contrôle du bruit de jour, de nuit, depuis chez les riverains...), Raynald Rigolot : les associations émettent de sérieuses réserves en ce qui concerne le bruit notamment du fait que les activités de l'entreprise sont situées en fond de vallée et qu'il existe bel et bien un effet d'écho-résonnance qui doit être pris en compte

....  
...

Présence de Mme Buffoni et de M. Harchier

Raynald RIGOLOTT : avant d'intervenir sur l'une des deux parties de ce dossier, les associations souhaiteraient faire le point sur cette entreprise et connaître notamment l'évolution des dossiers en cours, arrêtés, voire mises en demeure de cette entreprise.

Petite question pour information : l'entreprise Recylux a-t-elle des activités dans un entrepôt à Belleville près de Dieulouard ?

Sur le dossier, au-delà du fait que la demande de ce dossier laisse entrevoir une extension probable sur Herserange, la demande aujourd'hui de nouvelles activités extérieures sur Saulnes nous laissent perplexes !

Exemple pour l'utilisation d'une cisaille en extérieur d'une puissance de 250 kilowatts : l'impact notamment sur le bruit est-il bien mesuré ?

Je rappelle au passage pour l'avoir entendu à plusieurs reprises sur place par des riverains qu'il y a des problèmes actuellement de ronronnement et de vibrations qui perturbent les nuits. Je confirme les propos du SG sur la plainte qui vient d'être déposée, j'en ai ici copie.

Impact sur l'environnement des eaux souterraines et du sous-sol : le ruisseau Côte Rouge recevra les eaux pluviales avant de rejoindre la Moulaine. Contrairement à des engagements pris lors de l'examen d'un précédent rapport, peut-on m'expliquer pourquoi la récupération des eaux de toiture ne sont toujours pas collectées ?

Sur les dangers incendies, à plusieurs reprises, Recylux a connu des sinistres importants nécessitant d'importants moyens parfois transfrontaliers notamment sur un stock de matériaux réalisé au mépris de la réglementation en vigueur, alors permettez-nous de douter de la sincérité et de la bonne volonté souvent affichée par cette entreprise.

Les risques liés à un incendie important sur cette nouvelle plate forme de stockage ont-ils été sérieusement pris en compte et plus particulièrement au regard des émanations de fumées toxiques et de poussières. Actuellement le voisinage subit déjà fortement des rejets de poussières alors que les locaux devraient être « hermétiques » : qu'en sera-t-il demain ?

Nous rappelons que les associations ont, à leur charge, réalisé l'analyse d'un échantillon de poussières prélevé sur le rebord d'une fenêtre d'un riverain.

Bilan : majorité de spectres correspondant à des silicates (de Calcium, de Magnésium avec un peu de Fer, de Manganèse et des traces de Plomb et de Zinc). Il y avait aussi, je cite les résultats communiqués, des particules d'oxydes de fer et d'oxydes de zinc ainsi que des oxydes mixtes contenant pas mal de Plomb. Avec une quantité de plomb et de Zinc (éléments toxiques) non négligeables. Je crois que ces éléments ont déjà été rapportés par mon suppléant M. Gauzelin, lors d'un précédent CODERST.

En conclusion, nous aurons un commentaire à ajouter : « aux services de l'Etat d'assurer la protection des populations ; nous attendons des actes ! »

Avant de conclure définitivement, je veux, au nom des citoyens et des associations locales qui nous contactent régulièrement ainsi qu'au nom de la fédération d'associations que je préside et représente, monsieur le Président, je vous demande quelques instants pour effectuer un tour de table et vous montrer ce que l'on peut ramasser en quelques mètres de route et trottoirs dans les rues de Saulnes.

Nous n'aurons aucun commentaire à ajouter !